

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE du 26 AOÛT 2025

Le vingt-six août deux mil vingt-cinq, à seize heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 août 2025, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Emmanuel FAVEY, Maire.

Etaient présents :

M. Emmanuel FAVEY, M. Régis DAVID, M. Dominique JAYOT, M. Serge DUJARDIN, Mme Véronique KIEFFER-JOLY, M. Jean-Paul BRIET, Mme Anne HAUGUEL, M. Jean-Claude LAVENU, M. Laurent MALANDAIN et M. Joël TRÉPIED.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Delphine LECONTE, pouvoir à M. Dominique JAYOT,
M. Pierre-Alain BERGER, pouvoir à M. Anne HAUGUEL

Etait absent:

M. Johan MILLET

Secrétaire de séance : M. Serge DUJARDIN

Monsieur le Maire soumet au vote du procès-verbal de la réunion du 12 juin dernier.

Joël Trépiéd rappelle, quand début de mandat, chaque élu a signé la chartre de confidentialité engageant chacun d'entre eux à la respecter. Or, il s'avère que certains propos échangés au sujet du relationnel entre les employés communaux, qui auraient pu rester en interne au sein du Conseil Municipal, puisque absence de public, ont été divulgués dès le lendemain générant un commentaire d'un agent sur les réseaux sociaux. Ce qui est regrettable.

Après cette précision, le procès-verbal est voté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour qui s'établit comme suit :

➤ TRAVAUX D'EFFACEMENT DE RESEAUX : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE COLLECTIF DU HAUT MAUVARD

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 24 novembre 2024, le Conseil Municipal a adopté le projet, proposé par le SDE76, d'effacement de réseaux au Haut Mauvard, pour un montant global de travaux s'élevant à 105 480,00 € TTC avec la participation communale de 35 905,00 € TTC.

Ce projet est à l'initiative des résidents du Haut Mauvard qui ont proposé, pour que les travaux soient réalisés, de prendre à leur charge la participation financière communale, déduction faite du FCTVA (Fonds de Compensation de TVA) perçu par la Commune.

Le commencement des travaux est prévu pour le 27 octobre prochain.

Monsieur Lombard, représentant du Collectif du Haut Mauvard, propose une convention portant sur l'accord de financement. Monsieur le Maire donne lecture de cette convention.

Quatre propriétaires constituent ce collectif. La répartition de la prise en charge des travaux d'effacement entre les riverains est la suivante :

- M. et Mme Lombard : 30 %
- Monsieur Puech et Mme Wyrzykowska : 30 %
- M. et Mme Solanet : 30 %
- M. Mouterde et Mme Tournade : 10 %

Véronique Kieffer-Joly s'inquiète que d'autres riverains formulent une même demande, notamment ceux des Grandes Dalles.

Régis David, référent auprès du SDE76, annonce qu'une estimation pour l'effacement de réseaux aux Grandes Dalles avait été demandée et que la participation communale était supérieure à 100 000 €, bien plus élevée que celle des travaux du Haut Mauvard.

Une réunion sera organisée par le SDE76 fin septembre, et une réunion préalable au chantier fin octobre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention d'accord de financement et autorise Monsieur le Maire à la signer.

► VENTE LOGEMENT COMMUNAL 18, RUE DU CLOS

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 04 décembre 2024, le Conseil Municipal avait décidé la mise en vente du logement communal sis 18, rue du Clos.

Par délibération en date du 23 janvier dernier, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente de ce bien à 146 500 € (net vendeur) auquel s'ajouteront les frais d'honoraires.

Après plusieurs visites, l'agent immobilier conseille de revoir à la baisse le prix de vente étant donné les travaux à réaliser.

Après discussion, le Conseil Municipal fixe à 138 500 €, net vendeur, le prix de vente de ce bien.

► PERSONNEL COMMUNAL

- Le poste d'ATSEM :

Monsieur le Maire propose que Mélanie Colinet, inscrite au concours organisé en octobre prochain, soit recrutée pour une année, en qualité d'agent contractuel, à raison de 28 heures hebdomadaires annualisés, du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le recrutement de Mme Mélanie Colinet.

- Le poste d'Agent d'Animation et d'Agent du Patrimoine :

Estelle LAGODA, agent contractuel recruté au poste d'agent d'animation et d'agent du patrimoine, est stagiaire sur ces 2 postes au 1^{er} septembre prochain.

- Poste pour accroissement d'activité :

Suite au refus de renouvellement du contrat par Franck Crochemore, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un agent pour accroissement d'activité.

Deux candidats ont adressé leur curriculum vitae.

La candidature M. Yohan Lemercier a été retenue. Il est en possession de CACES et a travaillé pendant 2 ans dans une collectivité.

Le Conseil Municipal accepte le recrutement de M. Lemerancier, en contrat pour accroissement d'activité, pour un contrat de 6 mois, avec une période d'essai d'un mois, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Un débat s'instaure au sujet du ramassage des déchets verts. C'est un travail pénible pour les agents qui doivent soulever des poubelles et les vider à bout de bras. Cette tâche, en pleine saison, dure pendant 2 jours.

Régis David serait pour supprimer ce service. Les autres communes n'assurent pas ce ramassage.

Joël Trépied pense aux personnes ne disposant pas de véhicule. Il faudrait, pour ramasser leur déchet, qu'ils s'inscrivent en mairie et que le service technique utilise un broyeur afin de répartir le paillage dans les plates-bandes communales.

Monsieur le Maire rappelle que le service a été maintenu par la Commune mais que l'Agglomération Fécamp Caux Littoral supprimera l'évacuation des déchets vers les usines de recyclage, dans les prochaines années, d'où la mise à disposition de composteur aux particuliers.

► KEOLIS :

- Convention transport vers la piscine

Monsieur le Maire informe que, suite à la réouverture de la piscine de Fécamp, Kéolis nous a transmis une convention de transport des élèves. Elle est conclue pour l'année 2025-2026, et renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

- Décision modificative

La somme de 1000 € a été inscrite au Budget, il est donc nécessaire d'ajuster les crédits à l'article « 624 – Transport collectif », à savoir :

- 16 Séances à 140 € = 2 240 €
- Cinéma Noël des Enfants : 360 €

c/ « 624 Transport collectif » = + 1 800 €

c/ « 6068 Autres matières et fournitures » = - 1 800 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce transfert de crédit.

► DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR

La trésorerie de Fécamp a transmis une liste regroupant les créances présentées en non-valeur qui n'ont pu être recouvrées au terme du processus de poursuites s'avérant infructueux ou une liste regroupant uniquement les créances minimales dont le montant est inférieur ou égal à 30 €.

Les sommes (29,94 €) figurant sur ces états étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de paiement à l'article 6541.

Il est nécessaire de prévoir les crédits suivants :

c/6541 « Créances admises en non-valeur » : + 30 €

c/« 6068 Autres matières et fournitures » : - 30 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette admission en non-valeur et ce transfert de crédit.

► **FONDS D'AIDE AUX JEUNES 2025**

Comme chaque année, il est proposé de verser une aide financière pour le Fonds d'Aide aux Jeunes. Le FAJ a apporté une aide à 374 jeunes habitants du Département, que ce soit en terme de soutien à leur projet d'insertion ou d'aide de 1ère nécessité, pour un montant de global de 196 293 €.

La participation 2025 demandée s'élève à 194,81 € (847 hab. x 0,23 €)

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote cette aide financière pour le Fonds d'Aide aux Jeunes.

► **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe que deux jeunes collégiens, domiciliés sur la commune, ont obtenu le brevet des collèges avec mention « très bien » et « très bien avec félicitations du jury » et sollicitent de la commune une « prime d'encouragement ».

Après discussions, les membres du Conseil Municipal refusent la demande évoquant que les aides allouées par la Municipalité sont versées dans le cadre de l'action sociale.

Informations diverses :

- Concertation avec le public dans le cadre de la révision générale n°1 du PLUi ouverte jusqu'à l'arrêt du projet par le conseil communautaire prévu fin 2026 : une consultation de toutes les communes avec le service de l'urbanisme s'est tenue, dans le cadre de la loi Zan afin de définir le pourcentage de construction possible sur chaque territoire. La révision n°1 est la revue complète du PLUi des 35 communes de l'Agglomération de Fécamp qui préconise de recentrer les constructions dans les centres-bourgs.

Le Conseil Communautaire validera le PADD en fin d'année.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucun permis de construire ne sera délivré jusqu'à la remise en conformité de station d'épuration.

- Orange informe de la fermeture progressive, à échéance 2030, de son réseau historique en cuivre. Pour la commune, programmation prévue pour 2029 avec une obligation de migration à la fibre.

- **Projet d'accueil du Médico Bus**

Le Médico Bus est géré par une association d'Yvetot et bénéficie d'une convention signée avec l'Agglomération de Fécamp pour sa présence sur les communes d'Yport et de Cany-Barville. Les communes de Saint-Pierre-en-Port et de Sassetot-le-Mauconduit ont fait savoir qu'elles seraient intéressées par la venue ce médico-bus sur leur territoire. Au préalable, les conditions d'accueil imposées par cette association seront étudiées afin d'envisager sa venue.

- **Passage gens du voyage**

Deux passages des gens du voyage ont été constatés : le 1^{er}, en juillet, était déclaré et autorisé, les lieux ont été rendus propres ce qui n'a pas été le cas pour le 2^{ème} passage. Des bidons vides contenant des produits toxiques ont été laissés sur place, les évacuations de machines à laver s'écoulaient sur le parking de la salle et les sanitaires mis à leur disposition sont restés sales.

Une enveloppe de 80 € a été donnée pour dédommager de la consommation d'eau et de l'électricité.

Régis David fait savoir que cette somme est insuffisante pour couvrir ces consommations.

Pour rappel, ces dons seront portés au budget de la restauration de l'église (Fondation du Patrimoine).

- Rappel sur l'entretien des salles et du matériel prêtés aux associations

Monsieur le Maire rappelle que les associations doivent respecter le matériel prêté par la Commune. Il est constaté que :

- les stands tubes ne sont pas rangés en fonction de la charge que peuvent supporter les remorques. Une fiche pour le rangement du matériel sera remise à chaque utilisation.
- Les stands parapluie sont hors d'usage. Les bâches de toit sont percées, des traces d'humidité sont présentes et les housses sont fortement dégradées.
- Les salles communales : tout utilisateur doit rendre propres les lieux prêtés.

Manifestation diverse :

- Inauguration de la bibliothèque municipale : en octobre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, un tour de table est effectué afin de recueillir les observations de chacun :

Dominique Jayot demande au Directeur de l'Ecole de fournir la comptabilité de la Coopérative Scolaire afin de verser la subvention allouée lors de l'élaboration du budget. Réponse : Un courrier l'informant de cette demande sera adressé à l'ensemble du corps enseignant.

Véronique Kieffer-Joly :

- fait savoir que M. Benjamin Boudy, gérant de Bière à Bord, sollicite la prolongation de la convention pour occupation du domaine public, sur le parking de la plage des Grandes Dalles, jusqu'au 30 septembre prochain. Réponse : Un courrier l'autorisant à continuer son activité jusqu'au 30 septembre lui sera adressé prochainement.

- Demande à ses collègues de renouveler cette convention pour la saison estivale 2026. Un débat s'instaure. A l'unanimité, les élus sont satisfaits de l'animation apportée tout au long de l'été par M. Boudy sur la plage des Grandes Dalles mais ne peuvent s'engager sur ce renouvellement de convention en raison des élections municipales de 2026 et du changement éventuel de municipalité.

Anne Hauguel rappelle que la rentrée des classes a lieu ce lundi 1^{er} septembre. L'effectif pour cette rentrée est de 62 enfants.

Régis David informe :

- Que les interdictions de baignade et de pêche à pied sont levées. Les eaux de baignades avaient été déclarées impropres depuis le 22 août jusqu'à ce jour.

- Qu'un sac contenant des vêtements d'enfants a été retrouvé sur la plage. Réponse : sac oublié par une participante au concours de pêche.

La séance est levée à 19 h 10.

Le secrétaire de séance,



S. DUJARDIN

Le Maire,



E. FAVEY